

No. 24^H

Cité de Québec

CITÉ DE QUÉBEC,

Distric de Québec.

REGLEMENT

*Pour amender le Règlement No. 24B concernant la construction
de bâtisse de 75 pieds.*

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec, tenue à l'Hôtel-de-Ville, dans la dite Cité, le trente et unième jour de mars, mil neuf cent vingt-deux (1922), conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par ce Conseil en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir :

Son Honneur LE MAIRE,

Les Echevins BEDARD,
BERTRAND,
DELAGRAVE,
DROLET,
EMOND,
LANTIER,
LESAGE,
MARTIN,
PARADIS,
TREMBLAY.

Lu pour la première fois le 24 mars, 1922.

Publié dans "L'Événement" et le "Chronicle."

Lu pour la deuxième fois et passé le 31 mars, 1922.

Copie transmise à Son Hon. le Lieut.-Gouverneur.

Il est ordonné et statué par le Conseil Municipal de la Cité de Québec, et le dit Conseil ordonne et statue comme suit :

1o—Les deux articles suivants sont ajoutés après l'article 32, dans le règlement No 24B, du 11 janvier, 1918, savoir :

"32A Aucune bâtisse s'élevant à plus de 75 pieds au-dessus du niveau du sol, en comprenant toutes les projections du toit des dites bâtisses ne pourra être érigée dans la partie basse de la ville, à moins que les plans de ladite construction ne soient approuvés par le Conseil, sur rapport du Comité des Travaux Publics.

"32B Il sera, de plus, défendu d'ériger toute construction nouvelle ou d'exhausser les constructions existantes dans la côte de la Montagne, avant que les plans de ladite construction ou de l'exhaussement ne soient approuvés par le Conseil, sur rapport du Comité des Travaux Publics.

2o—Le présent règlement est déclaré faire partie du règlement No 24B.

Attesté

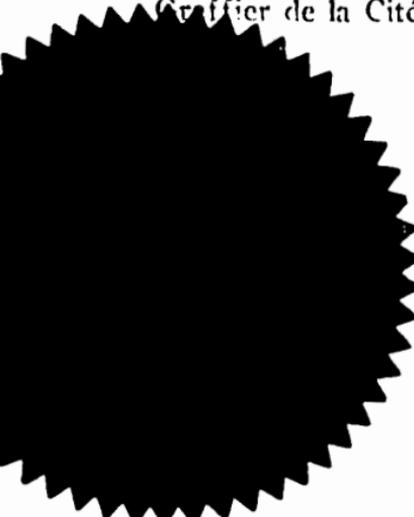
L. S.

H. J. B. CHOUINARD,

Greffier de la Cité.

JOS. SAMSON,

Maire.



Joseph Samson
Maire

K. M. M. M. M. M.
Greffier